



La Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale,

COMPTE RENDU DE LA REUNION AUPRES DU CABINET MINISTERIEL en date du 16 février 2010

Présentation des membres :

Services du Ministère : M.HAMY directeur du Cabinet, M.BESSARD conseiller technique, M.CHABANEL, Commissaire du gouvernement de la CNBA

CNBA : M.DOURELLENT, Mlle STUELSATZ

Syndicat La glissoire : M.CLAEYS, M. CARPENTIER, M.FOUQUIER, M. BEILLARD

CAF : M.DALAISE

En point introductif, le Directeur du Cabinet a assuré les membres présents du soutien du Ministère, et de l'intérêt du transport fluvial en qualité de transport d'avenir.

Les différents participants ont argumentés la situation de crise du secteur, a été demandé en urgence la mise en place des mesures palliatives suivantes :

- Mise en place immédiate de prix de fret plancher (et redéfinition de l'article 209 du code du domaine public fluvial qui précise l'interdiction du travail à perte).
- Suppression de la TIPP
- Réduction de la durée légale de cabotage à un nombre de transports.
- Mise en place d'une enquête relative aux prix pratiqués par EDF et ArcelorMittal.
- Réévaluation du seuil d'exonération des plus values en cas de revente.
- Modification des modalités du plan d'aide pour permettre la mise en conformité des bateaux (prescriptions techniques) et maintien des mesures transitoires sur 10 ans (conditionné à une réflexion globale relative au renouvellement de la flotte).
- moyens financiers destinés aux entreprises en grande difficulté et accompagnement temporaire par un administrateur provisoire de l'Etat (entreprises en grande difficulté).
- Accès facilité aux ports et estuaires (suppression de la licence de Patron Pilote).
- Moratoire de la hausse des péages de VNF
- Politique d'encouragement à la reconstruction de la petite cale (moins de 1500 tonnes).

Certaines demandes ont été appuyées par le CAF, notamment la suppression de la TIPP, la mise en place d'un système d'aide à la trésorerie et le moratoire des péages.

Les réponses apportées par les membres du Ministère se sont concentrées sur trois points fondamentaux, que sont :

- La possibilité d'un « accord de branche », rassemblant les différents acteurs économiques (clients, courtiers et transporteurs), afin de trouver un accord d'entente et de fixation d'un prix au dessous duquel le transport s'effectue à perte. Cette réunion s'effectuera sous impulsion et contrôle du Ministère. Une réponse doit nous parvenir dans un délai de 15 jours maximum.
- La suppression de TIPP et réévaluation de l'exonération des plus-values, sachant que cette prise de décision est conditionnée par l'accord du Ministère des Finances, jusqu'à présent très réticent.

- La contenance du cabotage, notamment par le biais de taxes destinées aux transporteurs étrangers. A ce titre, a été évoquée l'idée d'une taxe similaire à la licence d'exploitation belge.

Ont été rappelés, par le Ministère, les principes maintenus par l'Union Européenne, tels que le libre échange qui suppose la libre fixation des prix et l'interdiction de mesures protectionnistes.

En conclusion, une réunion entre les clients, les courtiers et représentants de la profession devrait se tenir dans les prochaines semaines, afin d'aboutir à un arrêt de la baisse des prix de fret. La CNBA a transmis à ce titre une liste des professionnels à convier.

Le Ministère a réaffirmé son soutien quant aux demandes d'exonération de TIPP et réévaluation du seuil d'exonération des plus-values.

Il semble favorable à la mise en place d'une taxe payée par les pavillons étrangers, notamment en vue de limiter l'effet du cabotage abusif, et de compenser la perte de recettes due à la possible exonération de TIPP(ci-joint, note transmise au Cabinet relative à la licence d'exploitation)

La CNBA réaffirme la demande de moratoire de la hausse des péages auprès de la direction de VNF, qu'elle sollicite directement auprès de celle-ci.

En tout état de cause, les membres représentatifs de la profession doivent être à nouveau reçus d'ici deux semaines par le Cabinet du Ministre.

Il vous est demandé, en urgence, de nous adresser les entreprises en grande difficulté, le Cabinet étant prêt à favoriser l'appui de leurs demandes (notamment, par la mise en place possible d'une cellule de crise administrée par le Ministère de l'Economie).

M.DOURLANT